

CFMI - ENSEIGNANT PERMANENT

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) d'Aix-Marseille Université recrute un enseignant permanent appelé à assurer la direction de l'établissement. A ce titre, il inscrira son action dans la dynamique de rapprochement déjà engagée avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation, associations, structures de recherche. Conformément aux statuts de l'Institut, il sera élu par le conseil d'Institut à la majorité.

Poste : Emploi à plein temps (1607 heures annuelles) sur un poste d'enseignant. Lieu de travail à l'INSPE d'Aix-en-Provence avec de fréquents déplacements dans tout le périmètre de la région PACA.

Formation à assurer : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) formant les futurs personnels de l'intervention musicale en premier degré sous toutes ses formes (projets menés en étroite partenariat avec les professeurs des écoles durant le temps scolaire ou au sein d'activités périscolaires, actions de sensibilisation au spectacle vivant en lien avec les structures culturelles de la région, dispositifs de pratique instrumentale tels que les orchestres à l'école), également interventions en milieu spécialisé (crèches, hôpitaux, prisons, etc.)

Missions : En collaboration avec l'autre enseignant permanent en poste et l'équipe administrative, il répartira son service en trois champs d'activités principaux :

- Activité d'enseignement (selon ses compétences) incluant des visites conseil sur terrains de stage et le suivi de projets tutorés ou professionnels.
- Coordination pédagogique : réactualisation et mise en œuvre du plan de formation et de ses modalités d'évaluation, suivi des parcours de formation des étudiants (formation initiale, continue, et VAE), conduite des réunions d'équipes enseignantes.
- Administration et vie institutionnelle : participation aux instances d'AMU dont le CFMI est une composante à part entière, liens avec les tutelles et partenaires institutionnels extérieurs, développement des projets artistiques, préparation des conseils d'institut, développement et suivi des emplois.

Profil souhaité :

- Formation musicale de niveau supérieur et expérience significative en formation d'adultes.
- Très bonne connaissance du métier de Musicien Intervenant, des enjeux de l'EAC et de la médiation culturelle et artistique.
- Connaissance des établissements supérieurs relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère de la Culture et de ceux relevant des collectivités territoriales.
- Bonne connaissance des politiques culturelles ainsi que des milieux artistiques musicaux et éducatifs
- Aptitude au travail en équipe, à la gestion et à l'administration

Date limite de dépôt des candidatures : Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration de candidature, devront parvenir dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis au *Journal Officiel* de la République Française (en date du 28 avril 2023), en deux exemplaires, dont l'un est adressé par envoi simple à l'attention de M. le Président d'Aix-Marseille Université, Cabinet de la Présidence, campus Pharo, bâtiment A, 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille Cedex 07 Marseille, et l'autre sous format électronique, à l'adresse suivante : nathalie.cladere@univ-amu.fr.